



Conseil économique et social

Provisoire

12 mars 2010
Français
Original: anglais

Reprise de la session de fond de 2009

Compte rendu analytique provisoire de la 47^e séance

Tenue au Siège à New York, le mardi 15 décembre 2009, à 10 heures

Présidente : M^{me} Lucas (Luxembourg)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Élections, présentation de candidatures, confirmations de candidatures et nominations (suite)

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

d) Programme à long terme d'aide à Haïti (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

i) Forum des Nations Unies sur les forêts (*suite*)

k) Cartographie (*suite*)

Exposés relatifs au Document final du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et sur les travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire

Suivi de la décision 2009/258 du Conseil relative au paragraphe 56 du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement Assistance spéciale dans les domaines économique, humanitaire et du secours en cas de catastrophe

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Élections, présentation de candidatures, confirmations des candidatures et nominations (suite)

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population

1. **La Présidente** dit que le Groupe des États d'Asie est d'accord pour que le Bangladesh occupe l'un de ses sièges devenus vacants au Comité. Elle ajoute que le Groupe des États d'Europe orientale a donné son assentiment pour que la République tchèque occupe son siège vacant au Comité. Elle estime que le Conseil souhaite élire le Bangladesh et la République tchèque par acclamation au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **La Présidente** dit que, comme elle n'a reçu aucune autre candidature, elle présume que le Conseil est d'accord pour reporter encore l'élection de deux membres du Groupe des États d'Afrique, d'un membre du Groupe des États d'Asie, enfin, d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

4. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

5. **La Présidente** dit que le Groupe des États d'Asie appuie la candidature de la Chine pour occuper son siège devenu vacant au Conseil de coordination du Programme. Elle présume que le Conseil désire élire la Chine par acclamation pour siéger au Conseil de coordination dudit Programme pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **La Présidente** dit que, comme elle n'a reçu aucune autre candidature, elle présume que le Conseil est d'accord pour reporter encore l'élection d'un

membre du Groupe des États d'Afrique pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

8. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

9. **La Présidente** dit que le Groupe des États d'Asie appuie la candidature de l'Afghanistan pour occuper son siège devenu vacant au Conseil d'administration. Elle présume que l'ECOSOC souhaite élire l'Afghanistan à ce conseil par acclamation pour un mandat qui prendra effet à la date de l'élection et expirera le 31 décembre 2012.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **La Présidente** dit que, comme elle n'a reçu aucune autre candidature, elle présume que le Conseil est d'accord pour reporter l'élection de quatre membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat qui prendra effet à la date de cette élection, celui de deux membres arrivant à expiration le 31 décembre 2011, et celui de deux autres membres arrivant à expiration le 31 décembre 2012.

12. *Il en est ainsi décidé.*

Démission d'un membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2009/9/Add.22)

13. **La Présidente** invite le Conseil à élire un membre afin de pourvoir à une vacance de poste au sein du Comité des droits économiques, sociaux et culturels par suite de la démission M. Yuri Kolosov de la Fédération de Russie. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a présenté la candidature de M. Aslan Khuseinovich Abashidze pour remplacer M. Kolosov. La Présidente informe le Conseil que le Groupe des États d'Europe orientale a fait sienne la candidature de M. Abashidze, aussi appelle-t-elle l'attention sur la notice biographique relative à ce dernier qui figure dans le document E/2009/9/Add.22. Elle présume que le Conseil souhaite élire M. Abashidze par acclamation pour occuper le siège de M. Kolosov pour un mandat qui prendra effet à la date de l'élection et viendra à expiration le 31 décembre 2010.

14. *Il en est ainsi décidé.*

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

15. **La Présidente** dit qu'en vertu des résolutions 2006/3 et 2008/38 du Conseil, les membres élus par ce dernier au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix auront un mandat qui prendra effet le 1^{er} janvier et se terminera deux ans plus tard ou à l'expiration de leur appartenance au Conseil. Le mandat des trois membres élus par le Conseil : l'Algérie, l'El Salvador et le Luxembourg, viendra à échéance le 31 décembre 2009. En conséquence, leurs sièges au Comité d'organisation deviendront vacants le 1^{er} janvier 2010. On a informée l'oratrice que le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avaient respectivement appuyé la candidature de l'Australie, du Brésil et de l'Égypte, afin de pourvoir les vacances de postes imminentes. La Présidente estime que le Conseil souhaite élire l'Australie, le Brésil et l'Égypte pour terminer les mandats de l'Algérie, d'El Salvador et du Luxembourg au Comité de la Commission de consolidation de la paix du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

16. *Il en est ainsi décidé.*

Comité des politiques de développement (E/2009/9/Add.21)

17. **La Présidente** invite le Conseil à nommer un membre au Comité des politiques de développement pour occuper le siège vacant qui reste. À ce sujet, elle informe le Conseil que le Secrétaire général a présenté la candidature de M. Patrick Plane, citoyen français, et elle appelle l'attention sur la notice biographique de ce dernier qui figure dans le document E/2009/9/Add.21. Elle présume donc que le Conseil approuve la candidature de M. Plane, présentée par le Secrétaire général, pour un mandat de trois ans qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

18. *Il en est ainsi décidé.*

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

d) Programme à long terme d'aide à Haïti (suite) (E/2009/117 et E/2009/L.45)

Projet de décision intitulé « Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti »

19. **La Présidente** appelle l'attention sur la lettre datée du 1^{er} octobre 2009, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par la Représentante permanente d'El Salvador auprès des Nations Unies (E/2009/117) et invite le Conseil à passer au projet de décision qui figure dans le document E/2009/L.45, intitulé « Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti », présenté par le Canada au El Salvador.

20. **M. Adler** (Canada), lors de sa présentation du projet de décision, demande au Conseil de faire sienne la décision de nommer la Représentante permanente d'El Salvador auprès des Nations Unies à titre de membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti.

21. **La Présidente** rappelle que, conformément à la résolution du Conseil 2009/4, le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti a été prorogé jusqu'à sa session de fond de juillet 2010. Le projet de décision n'a aucune incidence sur le budget-programme.

22. **M^{me} Gallardo Hernández** (El Salvador) dit que son gouvernement souhaite faire partie du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti afin de pouvoir apporter un soutien supplémentaire à ce pays et de mettre au service d'Haïti sa propre expérience en matière de consolidation de la paix après un conflit.

23. **M^{me} Romulus** (Observatrice d'Haïti) exprime sa reconnaissance aux délégations du Canada et d'El Salvador de vouloir bien prêter assistance à Haïti, qui peut tirer un grand profit de l'expérience d'El Salvador.

24. *Le projet de décision contenu dans le document E/2009/L.45 est adopté.*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

i) Forum des Nations Unies sur les forêts (suite) (E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2)

Projet de décision intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de la session extraordinaire de sa neuvième session »

25. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de décision intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies

sur les forêts sur les travaux de la session extraordinaire de sa neuvième session» (E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2). Elle présume que le Conseil souhaite adopter ce projet.

26. *Le Projet de décision E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2 est adopté.*

k) Cartographie (suite) (E/2009/L.46)

Projet de décision intitulé « Organisation de la vingt-sixième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques »

27. **M. Plunkett** (Canada), lors de sa présentation du projet de décision, dit que le projet de décision de procédure reprend une proposition contenue dans le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-cinquième session (E/2009/58), dont le Conseil a été saisi lors de sa session de fond de 2009 et dont il a pris note lors de sa décision 2009/243. À la suite de cette session, le Secrétariat a informé la délégation du Canada que le Conseil devait faire le nécessaire pour programmer adéquatement la vingt-sixième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, ainsi que pour choisir le lieu où elle se tiendra.

28. *Le Projet de décision E/2009/L.46 est adopté.*

Exposés relatifs au Document final du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et aux travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire

29. **M^{me} Ratsifandrihamanana** [Observatrice de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] se réjouit de l'assistance nombreuse au récent Sommet mondial sur la sécurité alimentaire qui s'est terminé par une déclaration comprenant des mesures et des engagements concertés, ainsi qu'un certain nombre d'objectifs stratégiques pour atteindre les cibles de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 1 et des sommets mondiaux de l'alimentation. Ce document exhorte les États Membres à travailler dans le cadre du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition; à réformer le Comité de la sécurité alimentaire mondiale; à inverser le déclin en matière de financement destiné à l'agriculture, la sécurité alimentaire et au développement rural; enfin, à relever

les défis posés par le changement climatique en matière de sécurité alimentaire. Il a aussi posé cinq principes pour une sécurité alimentaire mondiale durable, qui invitent respectivement: à investir dans des plans pris en charge par les pays; à stimuler une coordination stratégique aux niveaux national, régional et mondial; à s'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire; à veiller à ce que le système multilatéral joue un rôle important; enfin, à garantir un engagement soutenu et substantiel, de la part de tous les partenaires à l'investissement dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

30. Au cours du Sommet de nombreuses délégations ont exprimé diverses préoccupations au sujet de la sécurité alimentaire mondiale et de la nécessité de prendre des mesures efficaces. Elles ont recommandé d'ériger en norme du droit international le fait d'éradiquer la faim et de soutenir les efforts des pays africains visant à consacrer 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture. Elles ont aussi incité les pays développés à donner l'exemple en fournissant une assistance financière et technique pour assurer la sécurité alimentaire, par ailleurs, elles s'attendent à ce que les pays en développement suscitent un environnement plus propice aux investissements.

31. Le Sommet a aussi fourni une occasion de mettre l'accent sur les programmes nationaux de sécurité alimentaire qui ont été couronnés de succès grâce à des mesures telles que la diversification économique, les stratégies de réforme agraire, les mesures d'incitation fiscales, les subventions aux petits exploitants agricoles, enfin, l'attribution de matériel et de crédit.

32. Le commerce a fait l'objet d'un important débat, au cours duquel de nombreux orateurs ont souligné qu'il allait de pair avec la sécurité alimentaire. Les pays en développement ont souligné qu'il fallait favoriser l'accès aux marchés et aux apports d'intrants, à des réglementations commerciales plus transparentes et non discriminatoires, enfin, à l'élimination des subventions faussant les échanges commerciaux. À ce sujet, plusieurs participants ont demandé que l'on apporte une conclusion fructueuse au Cycle de négociations de Doha pour le développement, mais aussi que la classification des économies de la Banque mondiale soit révisée.

33. L'oratrice accueille avec satisfaction la récente décision prise par le Groupe des Huit (G-8) d'affecter à la sécurité alimentaire 20 milliards de dollars sur un

période de trois ans. Elle pense, toutefois, que ces sommes ne suffiront pas pour résoudre le problème. Elle a donc le plaisir d'informer le Conseil que la Banque islamique de développement a signé un accord de 1 milliard de dollars avec la FAO en novembre 2009 pour financer le développement de l'agriculture dans les pays pauvres.

34. **M. Nabarro** (Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la sécurité alimentaire et de la nutrition) dit que l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire est une entité temporaire qui a été créée sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au début de 2008. À ce moment-là les prix des aliments dans le monde étaient extrêmement élevés. Il y avait des révoltes dans au moins 30 pays et beaucoup craignaient que la pauvreté et la souffrance augmentent dans le monde entier. Plus de 20 différents organismes des Nations Unies sont représentés dans l'Équipe spéciale, qui est présidée par le Secrétaire général, et dont le vice-président est le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Par l'entremise de cette équipe, le Secrétaire général a prouvé qu'il participe à des rencontres avec les directeurs généraux de la FAO, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres organisations pour favoriser une réaction positive à la crise alimentaire mondiale.

35. L'Équipe spéciale a produit un document unique, le Cadre d'action global afin de grouper toutes les activités nécessaires pour s'attaquer aux aspects tant immédiats qu'à long terme de la crise de la sécurité alimentaire. Ce document indique qu'il faut adopter une double approche, l'une visant à remédier à la grande souffrance causée par un manque de nourriture, et l'autre pour relever les défis à long terme des systèmes d'alimentation du monde reliés au commerce et aux investissements dans l'agriculture. En recourant au Cadre d'action global, l'Équipe spéciale a œuvré de façon concertée.

36. L'aide alimentaire d'urgence mobilisée pour faire face aux conséquences immédiates de la crise alimentaire a été la plus importante mise en œuvre jusqu'ici. Des milliards de dollars d'assistance ont été mobilisés et mis à la disposition de centaines de millions de personnes qui se seraient sinon trouvées en

danger de malnutrition ou même de mort. L'on a considéré le problème posé par les 500 millions de petits agriculteurs du monde (qui sont surtout des femmes) comme étant au centre des mesures de sécurité alimentaire entreprises.

37. Les nombreuses entités politiques différentes intéressées se sont dites convaincues qu'il fallait accorder la priorité à la sécurité alimentaire. La Commission européenne s'est engagée à fournir une aide globale de 1 milliard d'euros. L'Union africaine a déclaré lors de sommets successifs que l'Afrique voulait que l'on investisse davantage dans la sécurité alimentaire. Le Premier Ministre espagnol a convoqué une réunion de certains des principaux acteurs en matière de sécurité alimentaire pour former un partenariat sur la question.

38. L'on a mis l'accent sur des efforts internationaux dans trois domaines. Le premier de ces efforts a consisté à revitaliser le Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour en faire un organe intergouvernemental accessible à tous chargé de cette sécurité et d'inciter le secteur privé, les organismes de recherche et la société civile à œuvrer ensemble, de concert avec l'Organisation des Nations Unies. Les Nations Unies ont créé de nouveaux modes de gouvernance qui reflètent la pluralité des acteurs tenus de faire face au problème compliqué de la sécurité alimentaire.

39. Le deuxième effort découle des initiatives prises par les Gouvernements du Japon et de l'Italie pour que le Groupe des Huit prenne au sérieux la sécurité alimentaire. L'Italie a rassemblé 26 pays pour les pousser à s'engager délibérément dans la voie de la sécurité alimentaire et à promettre de verser des ressources substantielles. Cette initiative a fourni de nouvelles sources importantes de contributions financières pour permettre d'appliquer les cinq principes qui constituent l'essence des décisions prises lors du Sommet de Rome sur la sécurité alimentaire. L'idée selon laquelle il faut que les pays dirigent leurs plans d'action en matière de sécurité alimentaire, et non que ces derniers soient pilotés de l'extérieur, que l'approche adoptée soit complète, concilie la protection sociale, l'agriculture et le commerce, enfin, soit fondée sur le droit à l'alimentation fait figure d'idée-force. Des réunions ultérieures se sont tenues pour assurer le suivi des engagements financiers pris. Un nouveau plan de financement doit être établi par la Banque mondiale pour l'acheminement d'environ 10 % des fonds

annoncés, le reste de ces fonds étant acheminés par les canaux bilatéraux et multilatéraux existants, avec une grande coordination au niveau des pays.

40. Le troisième effort suppose une approche vraiment dirigée par l'Afrique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Selon cette approche, les pays africains dresseraient leurs propres plans, élaboreraient des pactes avec divers groupes de donateurs, feraient appel au secteur privé et à la société civile, enfin, mettraient sur pied des activités durables de sécurité alimentaire, tout en faisant un investissement accru dans l'agriculture et la sécurité alimentaire sous forme de pourcentage de leurs budgets nationaux. Seize pays élaborent de tels pactes, et la première des réunions d'investissement post-pacte s'est tenue la semaine dernière, sous la conduite du Président du Rwanda, M. Kagame, afin d'élaborer un plan d'investissement dans l'agriculture. Des initiatives analogues seront probablement prises par l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) et par d'autres groupements régionaux.

41. Au cours de l'année à venir, le changement climatique jouera un rôle de plus en plus important dans les activités relatives à la sécurité alimentaire, parce qu'il ne peut y avoir aucune sécurité en matière d'alimentation ni d'eau, sans sécurité au sujet du climat. Des efforts sont en cours pour faire en sorte que l'ONU soutienne les autorités nationales. Une activité guidée par une attitude responsable du secteur privé visant à entraîner une réduction de la faim dans le monde constitue un objectif important. Des rapports de situation sur les activités des organismes de l'Équipe spéciale sont actuellement présentés. Grâce à des réunions organisées dans le cadre de la CNUCED et de la Banque mondiale, l'on mettrait l'accent sur la coopération Sud-Sud et triangulaire.

42. **M. Hackett** (Barbade) dit que la crise alimentaire inquiète tout le monde, en particulier les pays en développement. C'est la raison pour laquelle, les renseignements sur l'effort interinstitutions revêtent un grand intérêt.

43. **M. Aguiar Patriota** (Brésil) dit que l'Équipe spéciale a fourni un gros effort pour faire avancer les choses au moyen de nouveaux principes et de nouvelles mesures sur la sécurité alimentaire qui intéressent l'ensemble du système des Nations Unies. Il aimerait, en outre, avoir de plus amples renseignements sur la façon dont les États Membres

peuvent mieux participer au travail du Cadre d'action global et interagir éventuellement. Certes, l'efficacité et les résultats sont importants, mais il ne faut pas méconnaître la question de la responsabilité des organes des Nations Unies envers les États Membres.

44. Les conséquences sociales des pénuries d'aliments sont aussi importantes; de plus, le commerce et non l'aide, constitue un élément essentiel de la solution à long terme. S'attaquer aux anomalies qui se produisent sur les marchés mondiaux constitue un problème fondamental relié aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans le domaine de la coopération Sud-Sud, le Brésil est disposé à faire profiter d'autres pays en développement de ses connaissances en matière de techniques de plantation tropicale, et il espère que les Nations Unies appuieront davantage les partenariats de ce genre. Il faut étudier plus soigneusement la question des biocarburants avant que l'on puisse faire de grandes généralisations sur leurs incidences sur la sécurité alimentaire.

45. **M. Murakami** (Japon) dit que l'éradication de la faim est un élément important du premier Objectif du Millénaire pour le développement. Lors de la préparation de la réunion de haut niveau destinée à examiner les progrès accomplis pour atteindre les Objectifs du Millénaire, le Conseil économique et social pourrait apporter une contribution valable aux efforts collectifs accomplis pour lutter contre la faim et promouvoir l'agriculture ainsi que les investissements dans ce secteur.

46. Sa délégation a organisé une réunion sur les investissements responsables dans l'agriculture internationale en collaboration avec la FAO, la CNUCED et la Banque mondiale. Il espère que la FAO œuvrera pour définir un cadre ou des directives internationales sur les investissements responsables dans l'agriculture internationale.

47. **M^{me} Loza** (Observatrice du Nicaragua) dit avoir été très frappée par l'absence de débat sur les biocarburants dans le document étant donné les déclarations que l'on a faites, dans d'autres contextes, sur leur rôle négatif dans la crise alimentaire. Par ailleurs, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a parlé d'un moratoire de cinq ans sur la production de biocarburants, dont il n'a pas non plus été fait mention. Le commerce et les subventions faussant les échanges commerciaux ont aussi une

incidence sur la production et les achats de nourriture, si bien qu'il faudrait les examiner. Selon la FAO, la production d'aliments est le double de celle nécessaire pour nourrir la population du monde. Le problème qui se pose est plutôt un problème d'accès et de moyens pour acheter la nourriture voulue. L'oratrice se demande donc pourquoi l'on n'a pas tenu compte de cela dans le programme de travail.

48. **M. Nabarro** (Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la sécurité alimentaire et de la nutrition) dit que pour assurer la sécurité alimentaire il faut disposer de nourriture en quantité suffisante, pouvoir y accéder et l'utiliser. Il ne s'agit pas seulement de produire plus d'aliments; aussi, l'accès et le recours à ces aliments sont-ils la clef du processus nécessaire pour réduire la faim.

49. Dans son Programme « réduire à zéro la faim », le Gouvernement du Brésil donne la priorité au droit à l'alimentation; ce gouvernement a d'ailleurs adopté une politique qui met l'accent sur les trois dimensions de la sécurité alimentaire. Il en est résulté une baisse bien documentée de la malnutrition. Les politiques sociales fondées sur la justice sociale ont conduit à une transformation extraordinaire. L'Équipe spéciale de haut niveau mettra davantage l'accent sur le commerce. Il est toutefois important de se souvenir que les débats sur les échanges commerciaux font l'objet de négociations très structurées menées par les États membres de l'OMC. Alors que des observations sur des questions pertinentes relatives au commerce équitable peuvent émaner d'autres éléments du système, il faut respecter le rôle que joue l'OMC à titre d'instance propice aux débats sur ces questions.

50. La Société brésilienne de recherche en agronomie a fait des progrès quant à l'application de la science à la sécurité alimentaire. Le rôle qu'elle a joué en Afrique en déterminant la recherche appropriée à ce continent, en l'adaptant et en la mettant en œuvre constitue un très bon exemple de coopération Sud-Sud.

51. Toutes les organisations membres de l'Équipe spéciale de haut niveau sont responsables auprès des États Membres par l'entremise de leurs organes directeurs. Cette équipe et le Secrétaire général sont responsables auprès de l'Assemblée générale et d'autres éléments des Nations Unies. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale sera saisi de la révision du Cadre d'action global pour observations.

52. La question des biocarburants est très préoccupante. Les divers biocarburants ont des effets différents, aussi importe-t-il de les distinguer les uns des autres. Il est nécessaire d'approfondir cela, sous la direction des États Membres.

53. Même si le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, qui relève du Conseil des droits de l'homme, n'est pas membre de l'Équipe spéciale de haut niveau, cette dernière tiendra compte des arguments de ce rapporteur au sujet du commerce et des biocarburants. Les travaux du Japon sur les investissements responsables dans l'agriculture se poursuivront dans le contexte de ceux de ladite équipe. Il a été pris bonne note de la suggestion relative à la rédaction d'un code de conduite. Le Secrétaire d'État des États-Unis, le Secrétaire général et d'autres représentants haut placés de pays se sont rencontrés plus tôt cette année pour débattre des principes essentiels à respecter pour faire des progrès collectifs en matière de sécurité alimentaire.

54. **M^{me} Ratsifandriamanana** [Observatrice de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire a constitué l'apogée de deux ans d'effort qui ont conduit à une collaboration plus étroite entre la FAO, le FIDA et le PAM. Les organisations ont mis en commun leur savoir-faire en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles et de financement du développement. Ce Sommet a été précédé par le deuxième Sommet des Premières Dames du mouvement des pays non-alignés, lequel était présidé par la Première Dame d'Égypte. Ce dernier sommet a exhorté les gouvernements à donner la priorité à la sécurité alimentaire; il a, de plus, prié les institutions spécialisées des Nations Unies de fournir un cadre de renforcement des capacités des femmes, assorti notamment de lois et de conditions qui permettent aux femmes d'accéder à des ressources.

Suivi de la décision 2009/258 du Conseil relative au paragraphe 56 du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

55. **La Présidente** rappelle que, dans sa décision 2009/258 du 31 juillet 2009, le Conseil a demandé au Secrétariat de préparer, pour le 15 septembre 2009, trois rapports pour assurer le suivi des mandats qui

figurent au paragraphe 56 du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (A/RES/63/303). Ces rapports portent sur les sujets ci-après : i) la promotion et le renforcement d'une action coordonnée des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale; ii) les possibilités d'amélioration de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods; iii) l'opportunité de créer un groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement. Les trois rapports ont été présentés au Conseil le 30 septembre 2009 par M. Sundaram, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique.

56. Conformément à la décision susmentionnée, la Présidente a convoqué, les 19 octobre, 26 octobre et 10 novembre 2009 respectivement, un processus officiel de consultations ouvert à tous pour chacun des mandats dont traitent les rapports. Elle a en outre convoqué la reprise de la session de fond du Conseil afin de déterminer les progrès faits dans l'étude de ces questions.

57. La première des consultations officielles, tenue le 19 octobre 2009, a eu trait au rapport du Secrétaire général intitulé « Promotion et renforcement de la coordination de l'action menée par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent du développement dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement » (E/2009/114). Le Conseil a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, qui a mis l'accent sur les neuf mesures communes adoptées pour réagir à la crise formulées par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), ainsi que par le Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques de développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a fourni des exemples précis de réactions du PNUD à la crise au niveau au niveau des pays.

58. Au cours du débat ultérieur, un certain accord est intervenu sur l'importance de conférer un rôle de

coordinateur au Conseil dans la réaction à la crise du système des Nations Unies en matière de développement, étant donné qu'il est déjà le principal organe chargé de la coordination, de l'examen des politiques, du dialogue sur les mesures à prendre et des recommandations à faire sur les questions de développement, ainsi que de l'atteinte des objectifs internationaux quant au développement fixés lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement.

59. Le besoin de renseignements à jour a aussi été souligné, surtout au niveau des pays, ainsi que de dispositifs appropriés de contrôle afin de permettre au Conseil de jouer pleinement son rôle. Des réunions régulières d'information du Conseil sur le suivi de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale seront utiles à cet égard, ainsi que des exposés plus vastes sur le travail du CCS tel que celui organisé le 10 novembre 2009 par le Directeur du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination du système des Nations Unies.

60. Le rapport annuel présenté par le CCS à la session de fond du Conseil prévoit une autre possibilité de renforcer les interactions entre ces deux organes, qui permettra de promouvoir et de renforcer la coordination de l'action des organismes chargés du développement du système des Nations Unies et de celle des institutions spécialisées lors du suivi et de l'application de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale.

61. Le Conseil pourrait aussi ajouter aux mesures déjà prises par les rouages des Nations Unies qui s'occupent du développement au moyen de réunions régulières d'information tenues en vue d'expliquer comment les pays de programme réagissent à la crise et comment les pays donateurs les aident à atténuer ses effets.

62. Le 26 octobre 2009, la Présidente a convoqué la tenue des deuxièmes consultations officielles conformément à la note du Secrétariat intitulée « Renforcement de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods » (E/2009/115). Le Conseil a entendu des exposés faits par le Représentant spécial du Fonds monétaire international (FMI) auprès des Nations Unies et le Représentant spécial de la Banque mondiale auprès des Nations Unies. Ces deux

orateurs ont noté que la collaboration aux niveaux du Secrétariat et des institutions spécialisées s'est accrue grâce aux efforts accomplis pour l'améliorer, tels que les mesures communes adoptées par le CCS en réaction à la crise et par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Ils ont aussi souligné que la coopération à l'échelon des pays s'améliorait quand il y avait une bonne coordination entre les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que lorsque les représentants locaux des pays bénéficiaires faisaient preuve de bonne volonté et de qualités de leaders. En outre, certes, les réunions d'information tenues au Secrétariat par le FMI et la Banque mondiale peuvent fournir des renseignements importants aux États Membres, mais les représentants de ces institutions spécialisées ont souligné que l'on pouvait en faire davantage pour promouvoir les débats officieux et officiels entre les conseils d'administration des institutions de Bretton Woods et les États Membres des Nations Unies. À leur avis, la portée de l'accord régissant les relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods est suffisante pour permettre une collaboration plus étendue.

63. Plusieurs États Membres ont convenu que l'accord existant permettait une collaboration élargie, mais certaines délégations ont fait mention d'un manque de coordination aux niveaux politique et opérationnel, surtout à la lumière de la crise mondiale économique et financière. Et ils en ont conclu que l'accord régissant les relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods devait être révisé.

64. Par suite du mandat confié au Conseil par la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, la Présidente réitère son appel adressé aux États Membres le 26 octobre 2009 pour les inviter à examiner des façons concrètes d'améliorer la collaboration aux niveaux intergouvernemental, opérationnel et du Secrétariat. Les propositions faites à ce sujet pourront être examinées plus avant au cours des semaines et des mois à venir.

65. Au niveau intergouvernemental, l'on pourrait renforcer la coordination entre les politiques des États Membres à New York et à Washington. Le Conseil pourrait promouvoir des débats officieux et officiels entre les conseils d'administration des institutions de Bretton Woods et les États Membres des Nations Unies. Les recommandations adoptées par le Conseil et entérinées par l'Assemblée générale en vue d'un

renforcement du financement du suivi du développement, notamment lors du prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, fourniront de nombreuses occasions de relancer le processus.

66. Au niveau opérationnel, il faudrait informer plus régulièrement les États Membres au sujet des domaines de coopération actuels entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. L'on pourrait donner plus fréquemment des exemples précis de coopération interinstitutions aux niveaux du Secrétariat et des pays puisque des modes avancés de collaboration existent souvent, même s'ils sont largement méconnus. Le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil donne aussi l'occasion d'examiner ces questions plus avant, ainsi que les mesures concrètes prises pour appliquer les conclusions de l'examen triennal complet de 2007.

67. Au niveau du Secrétariat, la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods s'est faite en grande partie par l'entremise du rapport du CCS qui a été examiné pendant la session de fond du Conseil. La collaboration s'est cependant aussi accrue à la suite d'efforts récents, et il faut encore la favoriser. L'on pourrait également examiner plus avant la question des publications communes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods.

68. En général, une meilleure compréhension des diverses questions débattues au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre des institutions de Bretton Woods, ainsi que des points sensibles qu'elles soulèvent, peut contribuer à faire des progrès relatifs à leurs mandats respectifs.

69. L'oratrice dit avoir convoqué le 10 novembre 2009 une troisième session de consultations officieuses placées sous l'égide du Conseil relatives à la demande faite par ce dernier d'examiner le bien-fondé de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale et ses incidences sur le développement afin de faire des recommandations pertinentes à l'Assemblée générale. Le Conseil a été saisi de la note du Secrétariat intitulée « Création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et ses incidences sur le développement, compte tenu des mandats et des données d'expérience applicables de précédents groupes d'experts et de tout autre élément

pertinent » (E/2009/113), et il a entendu des exposés faits par trois experts issus chacun d'un groupe spécial.

70. À cette occasion, le professeur Stiglitz a fait part de son expérience glanée à titre de Président de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur les réformes du système monétaire et financier international, et il a parlé de la logique sous-tendant la suggestion de créer un groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale. À titre de sujets à soumettre à ce groupe d'experts, le professeur a cité l'amélioration de la gouvernance à l'échelle mondiale, les problèmes de la dette souveraine, la possibilité d'un nouveau système mondial de réserves et une surveillance plus efficace des marchés financiers afin de faire diminuer le chômage.

71. Le Directeur de la Division du développement durable s'est centré sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans lequel il a travaillé à titre d'auteur principal chargé de la coordination. Il attribue le succès du GIEC à sa persévérance, à sa connaissance des liens des filières politiques, à sa capacité de tenir compte de multiples opinions scientifiques diverses et à l'urgence du problème du changement climatique.

72. Le Directeur du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a fait part de ce qu'il a appris en assumant ses fonctions de Directeur exécutif du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système. Selon lui, la composition de haut niveau de ce groupe d'experts et l'application rapide des solutions issues des multiples consultations des nombreuses parties prenantes au niveau des pays sont les facteurs qui ont permis d'obtenir des résultats significatifs.

73. Les exposés ont souvent été suivis d'un échange de vues animé. L'on n'a pu parvenir jusqu'ici à un consensus, parce que des groupes importants d'États Membres ont réservé leur position. Toutefois, le débat a permis de définir certains critères que le Conseil devra examiner quand il fera ses recommandations sur la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts. L'importance de la pertinence et de la valeur ajoutée, ainsi que du besoin de complémentarité par rapport à d'autres processus, a été soulignée. L'on a aussi fait mention de la nécessité de recourir, au besoin, à une sélection pour s'assurer que le savoir des diverses parties prenantes serait de haut niveau, que leurs

opinions seraient assez diverse, et que de multiples régions seraient représentées.

74. Étant donné la corrélation qui existe entre la pertinence d'un groupe spécial d'experts et la nécessité de sa création rapide, il faudrait accélérer les débats sur ces aspects au cours des semaines à venir afin que le Conseil puisse faire des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

75. Quant au paragraphe 56 b) de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale, l'oratrice rappelle que l'Assemblée générale a récemment souscrit aux recommandations du Conseil sur un processus intergouvernemental inclusif, renforcé et plus efficace, pour assurer le suivi de la question du financement du développement. Le défi à relever à l'avenir consistera à veiller à ce que ces recommandations soient toutes appliquées pour que l'on puisse bien se consacrer au financement nécessaire au suivi du développement.

76. La demande formulée initialement au paragraphe 16 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (A/RES/63/239), reprise au paragraphe 56 c) de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale, qui prie le Conseil « d'examiner la question du renforcement des dispositifs institutionnels chargés de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale des Nations Unies » a été brièvement examinées vers la fin de la session de fond du Conseil de 2009. L'on n'a pu cependant en arriver à une conclusion sur cette question parce que ledit comité d'experts ne s'en est pas occupé officiellement lors de sa cinquième session, tenue du 19 au 23 octobre 2009 à Genève. En raison de l'ordre du jour chargé de la Deuxième Commission et d'autres négociations en cours lors de semaines précédentes, aucun autre progrès n'a été fait à ce sujet. Il convient donc de poursuivre les débats.

77. La Présidente rappelle que les auteurs de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale ont prié le Secrétaire général, au paragraphe 57 de ladite résolution, de rendre régulièrement compte au Conseil économique et social des travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. À ce sujet, le coordonnateur de l'Équipe nommé par le Secrétaire général a transmis, au nom de ce dernier, des directives au Conseil lors de la réunion actuelle.

78. La Présidente rappelle aussi qu'au paragraphe 58 de sa résolution susmentionnée, l'Assemblée générale a invité l'Organisation internationale du travail (OIT) à présenter le « Pacte mondial pour l'emploi », adopté à la quatre-vingt-dix-huitième Conférence internationale du travail, à la session de fond de juillet 2009 du Conseil. À ce sujet, le Directeur général de l'OIT a fait un exposé sur ce pacte, le jour de l'inauguration de la session de fond du Conseil. En outre, dans sa résolution 2009/5 du 24 juillet 2009, le Conseil s'est félicité de l'adoption du « Pacte mondial pour l'emploi » et il a encouragé les États Membres à le promouvoir et à l'utiliser pleinement.

79. Finalement, l'oratrice rappelle que, comme l'indique le paragraphe 59 de la résolution, L'Assemblée générale a encouragé l'Union interparlementaire (UIP) à continuer de contribuer à la recherche de réponses mondiales à la crise. À cet égard, elle a souligné avoir participé, le 19 novembre 2009, à une séance parlementaire sur ce thème, organisée de concert par l'UIP et l'Organisation des Nations Unies, au cours de laquelle elle a rendu compte des activités du Conseil qui visait à entraîner une réaction coordonnée à la crise.

80. **M. Fries** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, **M^{me} Osman** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Aguiar Patriota** (Brésil), **M. Rosenthal** (Guatemala), **M. Murakami** (Japon), **M. González Segura** (Observateur du Mexique), **M. Steeghs** (Pays-Bas), **M. Barton** (États-Unis d'Amérique) et **M. Ovalles-Santos** (République bolivarienne du Venezuela) rendent hommage à la Présidente sortante pour sa grande maîtrise dans la conduite des débats.

La séance est levée à 12 h 15.